

Vous devez remplir ce formulaire si la fiducie réside en Ontario **ou** si elle est non-résidente et qu'elle exploite une entreprise par l'entremise d'un établissement stable en Ontario. **Joignez ce formulaire dûment rempli à la déclaration de la fiducie.**

Revenu imposable (ligne 56 de la déclaration) \_\_\_\_\_ 1

## Étape 1 – Impôt de l'Ontario calculé sur le revenu imposable

### Fiducies testamentaires et fiducies non testamentaires bénéficiant de droits acquis

Utilisez le montant de la ligne 1 pour déterminer **laquelle** de ces colonnes vous devez remplir.

Si le montant de la ligne 1 :	ne dépasse pas 37 774 \$	dépasse 37 774 \$ mais pas 75 550 \$	dépasse 75 550 \$
Inscrivez le montant de la ligne 1.	2		
Montant de base	3 - 0 00	- 37 774 00	- 75 550 00
Ligne 2 moins ligne 3	4 =	=	=
Taux	5 × 5,05 %	× 9,15 %	× 11,16 %
Ligne 4 multipliée par ligne 5	6 =	=	=
Impôt calculé sur le montant de base	7 + 0 00	+ 1 908 00	+ 5 364 00
<b>Impôt de l'Ontario calculé sur le revenu imposable</b> (ligne 6 plus ligne 7)	8 =	=	=

### Fiducies non testamentaires (sauf les fiducies bénéficiant de droits acquis)

Impôt de l'Ontario calculé sur le revenu imposable : Ligne 1 \_\_\_\_\_ × 11,16 % = \_\_\_\_\_ 9

## Étape 2 – Crédit d'impôt pour dons

Total des dons	Ligne 17A de l'annexe 11	13412 •		
Sur la première tranche de 200 \$ ou moins			× 5,05 % =	
Sur le reste			× 11,16 % =	
<b>Crédit d'impôt pour dons</b> (ligne 10 plus ligne 11)				13414 ■ =

## Étape 3 – Impôt de l'Ontario

Inscrivez le montant de la ligne 8 ou de la ligne 9 ci-dessus. \_\_\_\_\_ 13401 ■ \_\_\_\_\_ 13

Crédit d'impôt pour dons (ligne 12)					14
Crédit d'impôt pour dividendes					
Ligne 24 de l'annexe 8	×	22,01 % =	13418 ■ +		15
Ligne 31 de l'annexe 8	×	22,5 % =	13415 ■ +		16
Report de l'impôt minimum des années passées					
Ligne 30 de l'annexe 11	×	33,67 % =	13416 ■ +		17
Total des crédits (additionnez les lignes 14 à 17)			=		▶ 18
Total partiel (ligne 13 moins ligne 18; si négatif, inscrivez « 0 »)			=		19

Impôt additionnel de l'Ontario relatif à l'impôt minimum (montant E du tableau 3 de l'annexe 12) 13402 ■ + \_\_\_\_\_ 20

Total partiel (ligne 19 plus ligne 20) 13405 ■ = \_\_\_\_\_ 21

Surtaxe					
(Ligne 21		moins 4 078 \$) × 20 % (si négatif, inscrivez « 0 ») =			22
(Ligne 21		moins 5 219 \$) × 36 % (si négatif, inscrivez « 0 ») =	+		23
Total de la surtaxe (ligne 22 plus ligne 23)		=	▶	13410 ■ +	24
Total partiel (ligne 21 plus ligne 24)				=	25

Crédit de l'Ontario pour impôt étranger (selon le formulaire T2036, *Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger*) 13430 ■ - \_\_\_\_\_ 26

**Impôt de l'Ontario** (ligne 25 moins ligne 26; si négatif, inscrivez « 0 »)

Inscrivez ce montant à la ligne 82 de la déclaration. \_\_\_\_\_ 13460 ■ = \_\_\_\_\_ 27

# Instructions pour l'impôt de l'Ontario

## Quoi de neuf pour 2011

Les montants de base, l'impôt calculé sur les montants de base et les seuils de la surtaxe ont été modifiés. Le taux qui s'applique au montant des dividendes déterminés, aux fins du crédit d'impôt pour dividendes, a été modifié.

## Si vous avez des questions...

Si vous avez des questions sur l'impôt et les crédits de l'Ontario, allez à la page Web [ontario.ca/revenu](http://ontario.ca/revenu) du ministère du Revenu de l'Ontario, ou composez l'un des numéros suivants :

En français ou en anglais : **1-866-ONT-TAXS (1-866-668-8297)**

Appareil de télécommunications pour sourds (ATS) : **1-800-263-7776**

Pour toute autre question, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à [www.arc.gc.ca](http://www.arc.gc.ca). Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au **1-800-959-7383**. Pour obtenir des formulaires, allez à [www.arc.gc.ca/formulaires](http://www.arc.gc.ca/formulaires) ou composez le **1-800-959-3376**.